

# Focus – Le vote par correspondance depuis votre compte Extranet

Quelle qu'en soit la raison (dispositif sanitaire, incapacité personnelle de vous rendre à l'AG) vous êtes sur le point d'utiliser le vote par correspondance pour participer à votre Assemblée Générale des copropriétaires.

## Le saviez-vous ?

Vous avez désormais la possibilité de remplir votre formulaire de Vote Par Correspondance (VPC) en ligne, directement depuis votre espace personnalisé Extranet.

## Mode d'emploi – Comment remplir mon formulaire de VPC sur mon espace ?

Pour effectuer cette opération il suffit de quelques clics.

Voici les étapes à suivre.

### **Etape 1 : Connexion :**

Tout d'abord, connectez-vous sur votre espace personnalisé à l'aide de vos identifiants et codes habituels.

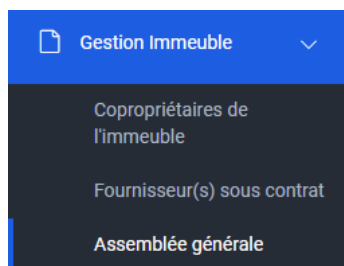
*Ces codes vous ont été communiqués en amont par votre cabinet de syndic (ou sont disponibles sur votre appel de fonds).*

Accédez à votre compte

[Connexion](#)

[Mot de passe oublié ?](#)



### **Etape 2 : Accéder à la fonction VPC via le menu :**

Une fois connecté sur votre espace, vous accédez à la page d'accueil.

Cliquez alors sur le menu « Gestion Immeuble »

Cliquez ensuite sur « Assemblée Générale ».

### Etape 3 : Voter :

A partir du moment où la convocation a été envoyée, les informations relatives à l'AG apparaissent sur cette page.

Consultez l'ensemble des résolutions et indiquez votre vote sur chacune d'entre elles.

31/12/2020

Tenue Par

Aucune visio conférence prévue

---

Le 31/12/2020 à 18:00

SALLE DES ASSOCIATIONS

7:  enne

Numéro	Liste des résolutions	Article	Pour	Contre	Abstention	Sans vote
001	<b>Election du président de séance</b> L'assemblée générale nomme en qualité de président de séance m...	Article 24	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
002	<b>Election du ou des scrutateurs</b> L'assemblée générale nomme en qualité de scrutateur(s) m...	Article 24	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
003	<b>Nomination du secrétaire de séance</b> L'assemblée générale nomme en qualité de secrétaire de séance m...	Article 24	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
004	<b>Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2019</b> L'assemblée générale des copropriétaires, après avoir pris connaissance du compte, des recettes et des dépenses de l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et de la situation financière au 31/12/2019 adressés à chaque copropriétaire, approuve les comptes en leur forme, teneur, imputation et répartition dudit exercice pour un montant de 0.00 euros. et les travaux suivants:	Article 24	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Etape 4 : Validation :

Une fois les votes effectués, la validation s'effectue en bas du formulaire électronique, en cliquant sur « voter et valider »

017	<b>Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.</b> L'assemblée générale approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et de la situation financière au 31/12/2019 adressés à chaque copropriétaire, soit pour un montant de ttc et les travaux arrêtés au pour un montant de	Article 24	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
018	<b>Délégation de pouvoir</b> L'assemblée générale délègue pouvoir : - à m. ... - au conseil syndical à effet de : - ... elle fixe à euros le montant maximum des dépenses effectuées en vertu de la présente délégation dont il sera rendu compte à la prochaine assemblée générale	Article 25	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
019	<b>Délégation de pouvoir au conseil syndical</b> Le syndic exposera les pouvoirs confiés au conseil syndical par l'article 21 de la loi du 10/07/65 et l'article 22 du décret du 17/03/67. dans le cadre de copropriétés grandes ou actives, ce pouvoir est restreint. Le syndic proposera à l'assemblée une résolution qui donne au conseil plus de pouvoirs sous certaines conditions définies par l'assemblée. l'assemblée décidera la délégation au conseil syndical concernant le p	Article 25	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Une fois le document généré, veuillez signer et parapher chaque page, en partie basse. Vous pouvez ensuite nous l'adresser à :

CABINET |

VOTER ET IMPRIMER

## Etape 5 : Impression, Signature et Envoi :

Un document PDF est alors généré reprenant l'ensemble de vos votes.

Merci de l'imprimer, de le signer, et de le renvoyer au cabinet de syndic (courrier postal ou e-mail).

Ces étapes sont importantes, ne les oubliez pas : vos votes ne seraient pas comptabilisés.

Formulaire de vote par correspondance

050004720201231.050004716002.pdf 3 / 4

015	Dématérialisation des notifications et mises en demeure	Article 24	X		
016	D	Article 25	X		
017	Approbation des comptes de l'exercice clos le immexfin.	Article 24	X		
018	Délégation de pouvoir	Article 25	X		
019	Délégation de pouvoir au conseil syndical	Article 25	X		

Paraphe Tournez la page SVP

Référence : SREX07JO Page 3/4  
Imprimé le : 02/12/2020

Immeuble : Elléi di Vancinni 33210 TOULINNI  
Copropriétaire : 05C roc  
Assemblée du : 31/12/2020

**RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

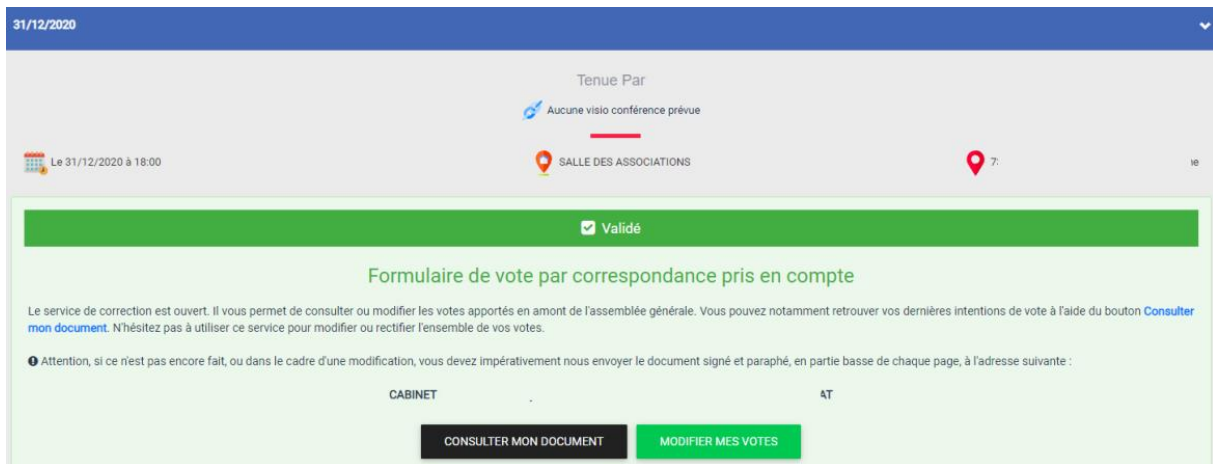
VALIDER FERMER

## **Etape 6 : Prise en compte de votre formulaire de VPC en attente :**

La fenêtre apparaît en jaune dans l'attente de la réception de votre formulaire par le syndic.



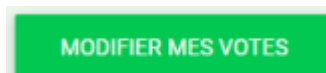
Une fois vos votes reçus et comptabilisés, le fenêtre apparaît en vert.



Vos votes seront bien comptabilisés lors de l'Assemblée Générale.

## **Etape 7 (facultative) : Modification des votes**

Quel que soit l'état de validation vous pouvez à tout moment modifier vos votes en cliquant sur le bouton prévu à cet effet :



Attention néanmoins : Toute modification entrainera l'obligation de renvoyer un exemplaire de votre formulaire modifié à l'attention de votre syndic (retour à l'étape 5).